

SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE

**ASSOCIATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION,
D'ANCIENS COMBATTANTS ET DE MÉMOIRE**

1 - ASSOCIATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Siège social	Association bénéficiaire	Montant 2019
FONCTIONNEMENT		
Troyes	Association Institut universitaire et culturel européen RACHI	6 000 €
Troyes	Ecole des enfants malades de l'Aube	5 500 €
Troyes	Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aube	5 500 €
Troyes	Union des délégués de l'éducation nationale de l'Aube	450 €
Troyes	Conseil départemental de la FCPE - FCPE 10	350 €
Les Loges Margueron	Centre d'initiation à l'environnement du bassin de l'Armance	1 000 €
Reims	Institut Universitaire du Temps Libre	4 500 €
Nogent sur Seine	Terre Avenir	2 500 €
TOTAL		25 750 €

./.

2 - ANCIENS COMBATTANTS ET MÉMOIRE

Siège social	Association bénéficiaire	Montant 2019
FONCTIONNEMENT		
Troyes	Association départementale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de l'Aube (ACPG-CATM)	400 €
Troyes	Association départementale des déportés, internés, résistants, patriotes (ADIRP)	250 €
Saint André les Vergers	Association Rhin et Danube – Anciens de la première armée française du département de l'Aube	200 €
La Chapelle Saint Luc	Comité départemental de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	400 €
Sainte Savine	Fondation Maréchal de Lattre	200 €
Troyes	Union départementale des associations de combattants et victimes de guerre (UDAC 10)	400 €
Troyes	Union nationale des combattants de l'Aube (UNC)	400 €
Troyes	Association des amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (AFMD) (Délégation territoriale)	300 €
Sainte Savine	Union des combattants volontaires de la Résistance Aube (CVR)	700 €
SOUS-TOTAL I		3 250 €
ACTIONS SPÉCIFIQUES		
Sainte Savine	Union des combattants volontaires de la Résistance Aube (CVR) pour le Concours de la Résistance et de la Déportation	800 €
SOUS-TOTAL II		800 €
TOTAL I + II		4 050 €